

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 juin 2007

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : MEYER Stéphane.

Membres absents : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

**1) Approbation du compte-rendu du 9 mai 2007.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 mars 2007.

**2) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des l'immeubles ci-après :

1. Les parcelles 49, 54, 127, 133, 134, 135, section 2 situées au lieudit «Kraemergutlein et Felsenberg» d'une superficie de 67,31 ares, appartenant à Mme SCHUFFENECKER Marthe vendeur pour la somme de mille neuf €uros et soixante cinq cents (1 009,65 €) à Mr CLAERR Régis 14 rue Jules Heuchel à Vieux-Thann.
2. La parcelle 236, section 4 située au lieudit «Grund» d'une superficie de 7,87 ares, appartenant à Mme METHIA Evelyne vendeur pour la somme de sept mille huit cent soixante dix €uros (7 870,00 €) à Mr et Mme LERCH Jean-Philippe 2 rue Thiebault Walter à Rouffach.

**3) Acquisition de terrains.**

Monsieur le Maire présente d'avancement du dossier pour la cession des parcelles Lerch Joseph de la rue des rochelles afin que celles-ci puissent être versées dans le domaine

de la voirie communale. Maître Hertfelder chargé de l'affaire nous sollicite afin d'obtenir une décision concernant cette acquisition. Le notaire nous conseille d'opter pour une transaction gratuite afin d'alléger la procédure.

Après discussions le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées, section 4 au lieu-dit «Grund» n° 523/240 pour une surface de 14ca, 525/241 pour une surface de 28ca, 527/242 pour une surface de 40ca
- que les frais notariés et les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

#### **4) Subventions 2007**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

§ Coopérative scolaire	230,00 €
§ AOS	250,10 €
§ Souvenir Français	50,00 €
§ Bibliobus	30,00 €
§ Musique Municipale Masevaux	80,00 €
§ Fondation du Patrimoine	50,00 €
§ Divers	59,90 €

- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6574 du B.P 2007.

Monsieur le Maire signale toutefois que l'Association Soif de Vivre bénéficie gracieusement d'une location de la salle du foyer rural lors de leur rencontre annuelle.

#### **Budget Régie des Gîtes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 200,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpte 6743 du B.P. 2007.

#### **5) Travaux 2007.**

Suite aux importantes intempéries des derniers mois la rue des Buissonnets a subi d'importants dégâts entre le n° 11 et le n° 16 provoquant l'effondrement d'une partie de la chaussée. Afin de pallier à l'urgence des travaux de remise en état, la commune a reçu dans un premier temps l'accord du propriétaire riverain l'autorisation d'empiéter sur son terrain afin de permettre le maintien de la circulation en sécurité. L'entreprise Bischoff de Lauw a œuvré avec le brise roche pendant une période de deux jours. Ces travaux sommaires ont permis au service du ramassage des ordures ménagères la reprise de leurs tournées en toute sécurité ainsi qu'à l'ensemble des usagers.

Des travaux plus conséquents sont nécessaires et différents devis ont été sollicités. Après plusieurs rencontres avec les propriétaires ainsi que des services de la D.D.E nous sommes dans l'attente d'un accord entre les différentes parties pour des indispensables travaux.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les travaux de la place de retournement rue du Schirm sont terminés. Monsieur le Maire souligne toutefois que l'entreprise a accédé à ce chantier par le sentier au niveau du Col du Schirm afin de ne pas abîmer la rue du Schirm.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des propriétaires limitrophes de cette place de retournement afin que celle-ci ne devienne pas un lieu de stationnement mais bien une aire de retournement comme la prévoit le PLU. D'autre part la CC du Pays de Thann sera informée de la fin des travaux afin que celle-ci puisse entreprendre le service de ramassage des ordures.

Des travaux de mise en conformité électrique sont en cours au foyer rural, le passage de la commission de sécurité sera ensuite sollicité. Nous sommes destinataires de différents devis pour le remplacement de portes. Il y a également lieu de prévoir des travaux de maçonnerie, et pour 2008 le ravalement de façade. D'autre part Mr le Maire informe l'assemblée que le four de la poterie est opérationnel depuis quelques jours. Il est aussi nécessaire de revoir la conformité du système de gaz dans la cuisine du foyer rural.

Des travaux de captage des eaux ainsi que la pose de busées est programmée dans la rue des Rochelles en face du foyer rural.

Concernant la rénovation du pont situé sur la route Joffre il reste des travaux de finition, l'unité routière de Masevaux se charge de l'exécution des tâches.

## **6) Communications.**

### **Matériel et outillage de voirie**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants et donc des déchets il est nécessaire de prévoir l'implantation d'un second bac à l'intersection de la rue du Réservoir et la rue des Charbonniers. Néanmoins est signalé régulièrement sur l'ensemble du territoire communal un non respect du tri sélectif et un manque du sens civique. Pour ce faire Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquiescer deux bacs roulants d'une contenance de 660 l. la dépense s'élève à 657,80 €

Le prix unitaire étant inférieur à 500 € TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

d'imputer la dite dépense au compte 21578 de la section d'investissement .

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquiescer un taille haie thermique et une tondeuse. La dépense totale s'élève à 837,50 €

Le prix unitaire étant inférieur à 500 € TTC, il y a lieu de demander au conseil municipal de délibérer quand à l'imputation comptable. Le conseil municipal décide :

- d'imputer ladite dépense au compte 21578 de la section d'investissement.

### **Gîtes**

#### **Câblage vidéo**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que malgré les différentes négociations entre les élus de la vallée et les représentants d'Est Vidéo, nous sommes dans l'obligation d'accepter cette hausse de prix. Cette augmentation nous a été facturée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, par contre le locataire ne paiera cette majoration qu'à compter du mois de juin 2007. Le nouveau tarif de l'abonnement vidéo câble passera à 19,60 €/mois. Un courrier sera adressé à l'ensemble des locataires permanents.

### **Journée de travail**

Une nouvelle journée de travail est prévue en fonction du carnet de réservation afin de lasurer les deux petits gîtes des Buissonnets.

### **Tarif gîte**

Les travaux de peintures et sanitaires sont à présent terminés dans le gîte Bergeronnette celui-ci sera occupé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le tarif sera de 325,00 €/ mensuel (sans les charges).

### **7) Divers.**

Madame Lerch souhaite obtenir de plus amples d'informations concernant le flot bleu. En effet depuis plusieurs mois il était question de revoir le fonctionnement de ce type d'appareil. Dans la pratique il a été constaté que sur l'ensemble du territoire de la CCPT les espaces de camping caristes devienne gratuit compte tenu des nombreuses dégradation sur les monnayeurs et que la remise en état est plus onéreuse que la recette sur l'ensemble de la saison. Une vérification sera faite sur la facture d'eau afin de contrôler la consommation d'eau depuis que notre aire est gratuite. Mr Iltis signale que l'électrovanne commence à être défectueuse.

### **Aire de jeux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration officielle de l'aire de loisir aura lieu samedi 16 juin par Mr Baeumler Président de la CCPT. L'ensemble de la population est cordialement invité. RDV sur place à 14 h 30.

### **Local jeunes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre courrier du 22 janvier 2007 aux parents de l'enfant ayant cassé la fenêtre du local jeunes est resté sans réponse. Compte tenu des dégâts, le conseil municipal décide de mandater dans les jours qui suivent une entreprise spécialisée pour le remplacement de la fenêtre dans le local jeunes et que la facture de remise en état leur sera adressée. Une lettre résumant ces différents points parviendra dans les prochains temps à la famille.

### **Poste encadrement restaurant scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Virginie Welker dans lequel elle nous informe vouloir quitter le poste qu'elle occupe depuis novembre 2005. Un appel à candidature sera mis en place afin que son successeur soit opérationnel pour la rentrée en septembre, un affichage sur le panneau municipal est réalisé à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.